

**Université Joseph KI-ZERBO**

-----  
**École Doctorale Lettres, Sciences Humaines et Communication**

-----  
**Laboratoire d'Études et de recherches sur les Milieux et les Territoires  
(LERMIT)**  
-----

L ù N G A



*Le fleuve Po en automne à Turin en Italie*

**Revue de Géographie de l'Université de Ouagadougou - L ù n g a**

**Numéro 14 – Octobre 2025**

**Volume 1**

**Numéro ISSN édition numérique : 2424-7375**

# L ù N G A



## **Revue de Géographie de l'Université de Ouagadougou - L ù n g a**

R-G-O est une revue scientifique annuelle. Éditée et diffusée par le Laboratoire d'Études et de recherches sur les Milieux et les Territoires (LERMIT), elle est dotée d'un comité scientifique. Les numéros sont publiés soit en version papier, soit en ligne, soit enfin les deux à la fois.

Les opinions émises dans les articles n'engagent que leurs auteurs. La revue n'est pas responsable des manuscrits qui lui sont confiés et se réserve le droit d'y opérer des modifications, pour des raisons éditoriales.

**Université Joseph KI-ZERBO**

-----  
**École doctorale Lettres, Sciences  
Humaines et Communication**  
-----

**Laboratoire d'Études et de  
Recherches sur les Milieux et les  
Territoires (LERMIT)**



**Burkina Faso**

-----  
**Unité - Progrès - Justice**

## **Revue de Géographie de l'Université de Ouagadougou (RGO LÛNGA)**

**Directeur de publication : YAMEOGO Lassane**

**Rédacteur en chef : OUEDRAOGO Lucien**

**Rédacteur en chef adjoint : YANOOGO Pawendkiskou Isidore**

### **Comité scientifique**

- BIKPO Céline, Professeur, Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire
- DAMBO Lawali, Professeur, Université Abdou Moumouni, Niger
- BOUREIMA Amadou, Professeur, Université Abdou Moumouni, Niger
- TOURE Mamoutou, Professeur, Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire
- KASSI Irène épouse DJODJO, Maître de Conférences, Université Felix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire
- SY Boubou Aldiouma, Professeur, Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal
- MBOW Cheickh, Professeur, Université Cheick Anta Diop, Sénégal
- TENTE Brice Hugues Agossou, Professeur, Université d'Abomey Calavi, Bénin
- OGOUWALE Euloge, Professeur, Université d'Abomey Calavi, Bénin
- YABI Ibouraima Fidèle, Professeur Université d'Abomey Calavi, Cotonou, Bénin
- GNELE José Edgar, Professeur, Université de Parakou, Bénin
- KOLA Edinam, Professeur, Université de Lomé, Togo
- BOUKPESSI Tchaa, Professeur, Université de Lomé, Togo
- KADOUZA Padabo, Professeur, Université de Kara, Togo
- NDOUTORLENGAR Médard, Maître de Conférences, Université de Sarh, Tchad
- SOUMARE Mamy, Maître de Conférences, Université de Bamako, Mali
- DIPAMA Jean-Marie, Professeur, Université Joseph KI-ZERBO, Ouagadougou Burkina Faso
- SOME Yelezoumin Corentin, Professeur, Université Norbert ZONGO, Koudougou, Burkina Faso
- NIKIEMA-MEUNIER Aude, Maître de recherche, Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), Ouagadougou, Burkina Faso
- YANOOGO P. Isidore, Professeur, Université Norbert ZONGO, Koudougou, Burkina Faso
- KABORE Oumar, Maître de recherche, Centre National de la Recherche

- Scientifique et Technologique (CNRST), Ouagadougou, Burkina Faso
- OUEDRAOGO Lucien, Directeur de recherche, Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), Ouagadougou, Burkina Faso
  - YAMEOGO Lassane, Professeur, Université Joseph KI-ZERBO, Ouagadougou, Burkina Faso
  - OUEDRAOGO Blaise, Maître de recherche, Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), Ouagadougou, Burkina Faso
  - DANSERO Egidio, Professeur, Università degli Studi di Torino, Italie
  - COURTIN Fabrice, Directeur de recherche, Institut de recherche pour le développement (IRD), France
  - MAGRIN Geraud, Professeur, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, France
  - OREKAN O. A. Vincent, Professeur, Université d'Abomey Calavi, Cotonou, Bénin
  - NGUIMALET Rufin Cyriaque, Université de Bangui, Bangui, Centrafrique
  - KIBORA Ludovic, Directeur de recherche, Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), Ouagadougou, Burkina Faso
  - BAMBARA Evariste, Maître de Conférences à l'Université Joseph KI-ZERBO, Ouagadougou, Burkina Faso
  - BASSOLE Clotaire, Maître de Conférences à l'Université Joseph KI-ZERBO, Ouagadougou, Burkina Faso
  - KANSAYE Boureima, Juriste, Université des sciences juridiques et politiques de Bamako, Mali

### **Comité de rédaction**

- OUEDRAOGO Lucien, Géographie/SIG et télédétection
- YAMEOGO Lassane, Géographie rurale
- SODORE Abdoul Azise, Géographie / Aménagement
- SANOU Korotimi, Aménagement du territoire
- ROUAMBA Jérémie, Géographie de la santé
- OUEDRAOGO Mahamady, Géographie de la santé /SIG
- KARAMBIRI Sheila Médina, Géographie rurale
- KARAMBIRI Bienvenue Lawankiléa Chantal Noumpoa, Environnement
- OUOBA Pounyala Awa, Géographie physique
- NIKIEMA D. Edwige, Géographie de la santé
- OUEDRAOGO Blaise, Géographie, SIG et télédétection
- KABORE Oumar, Environnement / SIG et télédétection
- SOMA Assonsi, Géographie urbaine
- VALEA Françoise, Environnement
- ZOUNGRANA B. Jean-Bosco, Environnement, SIG et télédétection
- GANSAONRE Raogo Noel, Gestion des ressources Naturelles

## SOMMAIRE

|    |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |     |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1  | <b>MBAYE Ibrahima</b> : Facteurs climatiques et risques d'infections respiratoires aiguës dans le quartier de Belfort, commune de Ziguinchor au Sénégal.....                                                                                                                     | 1   |
| 2  | <b>SORO Kanigui Lacina, ANDON N'Guessan Simon et YEO Gnènessongui</b> : Gestion des déchets sanitaires solides d'une ville secondaire de la Côte d'Ivoire : cas de la ville de Korhogo .....                                                                                     | 17  |
| 3  | <b>YAMOUSSA Adam et TRAORE Issouf</b> : Optimisation de l'itinéraire de collecte des déchets solides ménagers dans l'arrondissement 9 de Ouagadougou.....                                                                                                                        | 41  |
| 4  | <b>ZANNOU Sandé</b> : Analyse spatiale de l'accessibilité aux infrastructures sanitaires dans la commune de Klouekanme au sud-ouest du Bénin.....                                                                                                                                | 61  |
| 5  | <b>DAHANI Dramane</b> : Inégalités socio-spatiales d'accès aux services d'eau potable dans l'arrondissement 6 de Bobo Dioulasso au Burkina Faso.....                                                                                                                             | 79  |
| 6  | <b>COULIBALY Amadou, DIABAGATE Abou, KOFFI Orphée Souade Déborah</b> : Songon, une commune en expansion à l'épreuve des équipements socio-collectifs dans la banlieue ouest du district autonome d'Abidjan.....                                                                  | 99  |
| 7  | <b>OUANDE Moumouni</b> : Mutation du système foncier de l'espace hydroaménagé de la commune rurale de Bama à l'ouest du Burkina Faso...                                                                                                                                          | 123 |
| 8  | <b>GUEDENON Dèhou Janvier, AHOUANDJINOUE Nathanaël Olawolé Dotu et GIBIGAYE Moussa</b> : <i>Eichornia crassipes</i> et pollution métallique au cadmium (cd) et au plomb (pb) dans le delta de l'Ouémé, au Bénin (Afrique de l'Ouest).....                                        | 147 |
| 9  | <b>BOKO Nouwêwa Patrice Maximilien, MEHINTO DOVONOU Flore, DABA Moussilima, ETENE Cyr Gervais, YABI Ibouiraïma, OGOUWALE Euloge, VISSIN Expédit W, HOUSSOU Christophe Sègbè, BŁAŚEJCZYK Krzysztof</b> : Vague de froid au cœur d'un harmattan dans la commune de Natitingou..... | 163 |
| 10 | <b>KOFFI Guy Roger Yoboué</b> : La cacaoculture à l'épreuve du <i>swollen shoot</i> dans la sous-préfecture de Kononfla (Centre-ouest de la Côte d'Ivoire).....                                                                                                                  | 185 |
| 11 | <b>ALASSANE Abdourazakou</b> : Facteurs de dégradation du peuplement de <i>borassus</i> dans la préfecture de Tandjouare au Nord-Togo.....                                                                                                                                       | 203 |

# SONGON, UNE COMMUNE EN EXPANSION A L'EPREUVE DES EQUIPEMENTS SOCIO-COLLECTIFS DANS LA BANLIEUE OUEST DU DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN

**COULIBALY Amadou, DIABAGATE Abou, KOFFI Orphée Souade Déborah**

Enseignants-Chercheurs, ERESP, Institut de Géographie Tropicale, Université Félix Houphouët-Boigny

## RESUME

A l'instar des communes périphériques d'Abidjan, Songon située dans la banlieue ouest, connaît un dynamisme démographique et spatial remarquable. Songon est devenue une cité- dortoir et une ville en construction eu égard aux vastes programmes immobiliers étatiques destinés à loger les classes moyennes et populaires exposées au déficit de logements à Abidjan. Le projet urbanistique de l'Etat ne s'est pas accompagné d'une vision devant permettre de doter Songon en équipements socio-collectifs à mesure de satisfaire les besoins de sa population. L'objectif de cette étude est d'analyser les raisons de l'incapacité de l'offre d'équipements socio-collectifs à répondre aux besoins de la population. La méthodologie de l'étude s'est appuyée sur une approche qualitative. La collecte des données primaires a été faite à partir de l'observation directe et des entretiens semi-directifs avec les personnes ressources. La collecte des données secondaires s'est appuyée sur une documentation consacrée au sujet (ouvrages collectifs, articles et rapports ministériels). Les résultats de l'étude montrent l'insuffisance de l'offre d'équipements socio-collectifs. L'étude montre que la croissance démographique, l'étalement et l'insuffisance des investissements publics en équipements socio-collectifs sont à l'origine de cette faiblesse. L'étude révèle que la centralisation des équipements socio-collectifs conduit à une fragmentation socio spatiale caractérisée par une opposition centre-périphérie et une marginalisation des villages et des quartiers périphériques.

**Mots clés :** *Songon, périphérie, étalement, équipements socio-collectifs, fragmentation socio-spatiale.*

## ABSTRACT

*Like the outlying municipalities of Abidjan, Songon, located in the western suburbs, is experiencing remarkable demographic and spatial dynamism. Songon has become a dormitory town and a city under construction due to the vast state real estate programs designed to house the middle and working classes, exposed to the housing shortage in Abidjan.*

*The state's urban planning project was not accompanied by a vision to provide Songon with sufficient social and collective facilities to meet the needs of its population. The objective of this study is to analyze the reasons for the inability of the social and collective facilities available to meet the population's needs. The study methodology was based on a qualitative approach. Primary data collection was conducted through direct observation and semi-structured interviews with key informants. Secondary data collection was based on documentation dedicated to the subject (collective works, articles, and ministerial reports). The study's results demonstrate the inadequacy of the provision of social and community facilities. The study shows that population growth, urban sprawl, and insufficient public investment in social and community facilities are the causes of this weakness. The study reveals that the centralization of social and community facilities leads to socio-spatial fragmentation characterized by a center-periphery divide and the marginalization of villages and outlying neighborhoods.*

**Keywords:** *Songon, Periphery, Sprawl, Social and collective facilities, Socio-spatial fragmentation.*

## INTRODUCTION

L'urbanisation est un phénomène mondial. En 1950, un peu moins de 30 % de la population mondiale vivaient dans des villes. Aujourd'hui, un habitant sur deux est citadin. Selon les Nations Unies, les citadins représenteront plus de 70 % de la population mondiale en 2050 (J. Veron, 2008, p. 39). L'urbanisation rapide dans le monde est à l'origine de mutations profondes des territoires et des modes de vies qui n'épargnent pas les pays développés. L'élément marquant de ces mutations territoriales est la périurbanisation. Selon O. Dubois et *al.*, (2002), cités par J. M. Halleux et *al.*, (2008, p. 21), «*au regard de nombreux pays proches, la Belgique apparaît marquée par un étalement plus soutenu.* » H. Marchal et J-M Stébé (2015, p. 249) notent que la périurbanisation est devenue aujourd'hui une réalité incontournable dans de nombreux pays sous la poussée de l'élévation générale du niveau de vie et de la diffusion massive de l'automobile comme c'est le cas aux États-Unis.

Dans les pays en développement, et particulièrement en Afrique au sud du Sahara, l'urbanisation est rapide. Selon, la Commission Economique de l'Afrique (CEA), (2021, p. 1), le taux de croissance urbaine qui est de 3,58%, est le plus élevé au monde. L'étalement urbain qui découle de ce processus n'est pas suivi de la fourniture des services de base car les interventions publiques ne sont pas à l'échelle des besoins des citadins (O. Diaz Lourdes, D. Plat et P. Pochet, 2002, p. 147). La Côte d'Ivoire à l'instar des autres pays africains, est confrontée à une urbanisation rapide. Le taux d'urbanisation qui était de 32% en 1975, puis 39% en 1988, est passé à 42,5% en 1998, et 52% selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de

2021. Abidjan, la capitale économique, et le symbole de cette urbanisation galopante, qui au fil du temps l'a transformée en ville macrocéphalique. Abidjan, à elle seule compte 5 616 633 habitants, soit 36% de la population urbaine et 20% de la population ivoirienne. Abidjan est également le moteur économique de la Côte d'Ivoire. Abidjan concentre 95 % des industries (M. Y. Yao *et al.*, 2022, p. 45). L'attractivité d'Abidjan, lui a imposé un étalement rapide qui est la conséquence de sa croissance démographique rapide. Celle-ci a entraîné la densification et la saturation des quartiers centraux. Désormais, c'est dans les périphéries d'Abidjan que se joue l'avenir de l'agglomération d'Abidjan (A. Yapi-Diahou *et al.*, 2011, p. 108). Dans le contexte de cette dynamique de périurbanisation, la commune de Songon, située à l'Ouest de Yopougon, bénéficie de la réalisation de programmes immobiliers publics et de projets de lotissements privés. Trois décennies après son érection en commune en 1995, Songon est devenue un véritable pôle urbain. D'une population de 39 982 habitants en 1998 (RGPH, 1998), la population de Songon est passée à 56 038 habitants en 2014 (RGPH, 2014) et 89 778 habitants en 2021 (RGPH, 2021). Songon est devenue une cité dortoir, cependant l'offre d'équipements socio-collectifs ne parvient à répondre aux besoins de sa population. Ce constat met en exergue l'inadéquation entre l'offre d'équipements socio-collectifs et les besoins de sa population. Pourquoi la commune ne parvient pas à assurer à la population la disponibilité d'équipements socio-collectifs indispensable à son bien-être ? Quelle est l'offre d'équipements socio-collectifs à Songon ? Quelles sont les causes de l'insuffisance des équipements socio-collectifs ? Quelle est la répartition des équipements socio-collectifs dans la commune ?

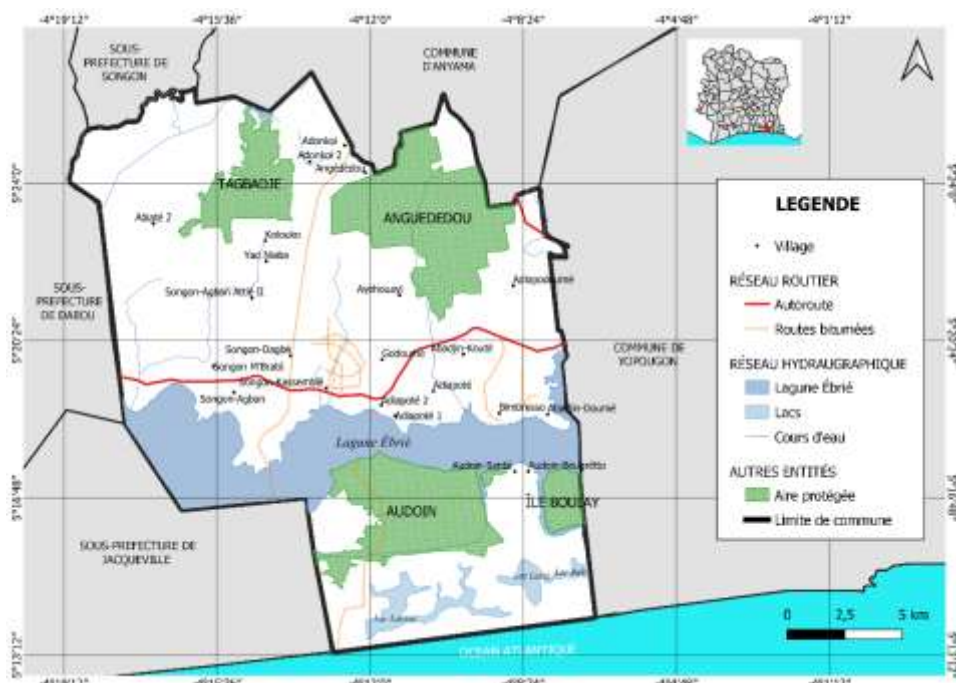
L'objectif principal de de cette étude est d'analyser les raisons explicatives de l'incapacité de l'offre d'équipements socio-collectifs à répondre aux besoins de la population de la commune de Songon. Plus spécifiquement, il s'agit d'abord d'apprécier l'offre d'équipements socio-collectifs de la commune en la confrontant aux normes nationales, ensuite d'analyser les raisons qui expliquent l'insuffisance de l'offre d'équipements socio-collectifs de Songon, et enfin de montrer comment la répartition spatiale de l'offre d'équipements socio-collectifs contribue à la construction de disparités socio-spatiales dans la commune. Cette étude repose sur la vérification de trois hypothèses secondaires qui constituent l'ossature du plan de cette étude. D'abord, l'offre d'équipements socio-collectifs ne suffit pas à répondre aux besoins de la population. Ensuite, la faible offre d'équipements socio-collectifs s'explique essentiellement par les insuffisances de la planification et des investissements. Enfin, cette répartition inégale conduit à une fragmentation socio-spatiale dans la commune.

## 1. METHODOLOGIE

### 1.1. Présentation de la zone d'étude

La commune de Songon est située au Sud de la Côte d'Ivoire, et elle fait partie du district Autonome d'Abidjan depuis 2003. La commune de Songon est limitée au nord par la commune de Yopougon, à l'est par la commune d'Anyama, et au sud par les départements de Jacqueville et de Dabou. Songon est une commune côtière qui longe la lagune Ebrié à l'ouest, avec les villages d'Audouin Beugrétto et Audouin Santé, qui font frontière avec la commune de Port-Bouët. Songon est une commune dont l'activité économique est dominée par l'agriculture, (hévéa, palmier à huile et autres cultures vivrières). Le dynamisme de l'urbanisation de Songon est symbolisé par la mise en œuvre depuis 1993 d'un vaste programme de logements sociaux et économiques dans le village de Songon-Kassamblé. Le paysage homogénéisé par l'habitat planifié, le bitumage et l'éclairage des principales artères, convainc qu'une « ville nouvelle » est en train naître (D. A. Nassa Dabié et Y. Coulibaly, (2023, p.628) ; A. M. Koffi-Didia, (2024, p.157) ; G. Kouamé, (2025, pp. 164-166). La figure 1 ci-dessous distingue les principales localités, les réseaux routiers, hydrographiques, les limites communales et les aires protégées.

Figure 1 : Situation géographique de la commune de Songon



Source : OpenSteetMap,2025

Réalisation : Coulibaly Amadou

## **1.2. Collecte, traitement et analyse des données**

La collecte des données secondaires s'est basée sur l'exploitation documentaire physique et en ligne. La consultation de ces documents a permis d'appréhender d'abord, le sens des concepts relatifs à la dynamique spatiale et les équipements socio-collectifs. Ensuite, elle a permis de connaître les facteurs et caractéristiques de la dynamique spatiale de Songon et d'analyser l'impact de la dynamique spatiale sur l'offre d'équipements socio-collectifs dans les différents quartiers et localités.

La collecte des données primaires a été faite à partir de l'observation directe et des entretiens semi-directifs. L'observation directe sur le terrain s'est appuyée sur une grille d'observation et un appareil photo pour la prise des vues des différents équipements : sanitaires, scolaires, culturelles, sportifs et de loisirs, religieux, etc. Cette observation a permis de les dénombrer, localiser, décrire et de les cartographier. Les entretiens semi-directifs se sont tenus avec les chefs des services techniques et financiers de la mairie de Songon, le directeur du Centre de Santé Urbain de Songon Kassemble (CSU), le proviseur du lycée moderne de Songon, dix (10) chefs de village et le président des jeunes de Songon Kassemblé. Le choix des personnes ressources et des quartiers s'est appuyé sur la méthode d'échantillonnage raisonnée. Ces entretiens ont permis de comprendre les modalités de l'expansion spatiale de la commune, les caractéristiques de l'offre d'équipements socio-collectifs et les difficultés d'accès à ces équipements. Le traitement de ces informations collectées ont permis de réaliser des tableaux à simple et double entrées. Le logiciel Microsoft Word a quant à lui été utilisé pour la saisie. Les données pour le traitement cartographique ont été collectées d'une part par un GPS pour enregistrer avec exactitude la position des équipements et d'autre par l'application Kobocollect pour la saisie d'informations descriptives de ces services socio-collectifs. Le traitement cartographique s'est effectué à partir du logiciel Arc GIS 10.2. Ce traitement nous a permis de réaliser les cartes suivantes : zone d'étude, dynamique spatiale et répartition des équipements socio-collectifs. L'étude s'appuie sur des indicateurs tels : nombre d'élèves par classe, nombre d'habitants par établissements de santé de premier contact (ESPC), ratio ESPC population, nombre d'habitants par pharmacie, ratio pharmacie population. Par ailleurs, en matière de santé, l'étude se réfère aux normes nationales conformes à celles de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Dans le domaine de l'éducation, il est également fait référence aux normes l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

## **2. RESULTATS DE L'ETUDE**

## 2.1. Une offre insuffisante en équipements socio-collectifs

Les équipements socio-collectifs sont des investissements de proximité essentiellement dans les domaines : santé, éducation, culture, loisirs, culturel, administrations, commerce, etc. Leur particularité est liée à leur accessibilité à tous. L'accès à ces équipements peut être gratuit ou payant, et ils visent à améliorer le bien-être des bénéficiaires ((De Lavagnée Nicolas Bréjon, (1991, p.144). Cet article n'a pas la prétention de faire une étude exhaustive de tous les équipements socio-collectifs.

### 2.1.1. Un enseignement secondaire général public surchargé

Le recensement des équipements socio-collectifs au cours notre enquête de terrain montre que la commune de Songon dispose d'établissements de type préscolaire, primaire, secondaire général, secondaire professionnel et supérieur. Notre étude porte sur les trois (3) ordres d'enseignement qui sont les plus sollicités par la population. Le tableau 1 ci-après synthétise leur capacité d'accueil.

Tableau I : Capacité d'accueil du dispositif d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire

| Ordre d'enseignement      | Nombre d'écoles | Nombre de classes | Nombre d'élèves | Ratio Elèves/Classe | Normes nationales Elèves/Classe |
|---------------------------|-----------------|-------------------|-----------------|---------------------|---------------------------------|
| Préscolaire privé         | 6               | 13                | 409             | 31                  | Maximum 40                      |
| Préscolaire public        | 11              | 27                | 1 021           | 38                  | Maximum 40                      |
| Primaire Public           | 45              | 255               | 12 047          | 47                  | Maximum 50                      |
| Primaire Privé            | 19              | 110               | 3 254           | 30                  | Maximum 50                      |
| Secondaire général public | 2               | 45                | 5 368           | 120                 | Maximum 50                      |
| Secondaire général privé  | 18              | 237               | 6 702           | 28                  | Maximum 50                      |
| Total                     | 101             | 687               | 28 801          |                     |                                 |

Source : DRENA Abidjan 3/Annuaire statistique scolaire 2020-2021

L'analyse du tableau 1 relève une forte concentration d'élèves dans l'enseignement public. Le préscolaire, primaire et le secondaire général publics, concentrent respectivement 3,54%, 41,82% et 18,63% des élèves, soit 63,99% des 28 801 élèves scolarisés en 2020-2021 par ces ordres d'enseignement dans la commune de Songon. La prédominance des élèves dans le secteur public d'éducation, s'explique par la gratuité des frais de scolarisation. Le secteur public dispose d'un total de 327 classes sur un total de 687, soit 47,5% des classes en 2020-2021. Le préscolaire, primaire et le secondaire général, concentrent respectivement 8,25%, 77,98% et 13,77% des classes. L'enseignement privé scolarise 36,01% des élèves et dispose de 360 classes soit 52,5% des classes. Les normes relatives au nombre d'élèves par

classe sont fixées au plan international par l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et niveau national par le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA). Selon l'UNESCO citée par la commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI, 2017, p. 15), « une école fondamentale à cycle complet doit avoir un minimum de 20 à 25 élèves. Toute classe en dessous de la norme minimum doit être combinée avec une autre dans la même situation pour un enseignement multigrade. La norme maximale d'élèves par salle de classe se situe entre 45 et 50 élèves, pour obtenir un ratio moyen d'élèves par enseignant de 40 à 50 élèves. Les classes au-dessus de la norme maximum doivent être dédoublées. » Les normes nationales énoncées par le MENA indiquent un maximum de 40 élèves par classe dans le préscolaire et 50 élèves dans le primaire (cf. tableau I). Dans le préscolaire et le primaire, on observe le respect des normes nationales et internationales. Par contre, le ratio élèves/classe dans l'enseignement secondaire général public dépasse de loin celui fixé par les normes nationales et internationales. La situation est alarmante dans l'enseignement secondaire général public qui ne dispose que de deux (02) établissements. Le collège moderne et le lycée moderne ne disposent que de 45 classes pour un effectif de 53 68 élèves. Sur la base d'une norme de 50 élèves par classe, l'enseignement secondaire public de la commune de Songon devrait disposer de 107 classes soit un déficit de 62 classes. Les ordres d'enseignement du préscolaire, primaire et du secondaire privé, ont un ratio élèves/classe inférieure aux normes nationales (cf. tableau I), et leur capacité d'accueil est loin d'être saturée. L'enseignement secondaire privé dispose de 84,04% des classes et scolarise 55,52% des élèves du secondaire. Cette tendance est nationale puisque, l'enseignement secondaire privé concentre 78,13% des établissements secondaires contre 21,87% pour l'enseignement secondaire public (MENA/DESPS ; Statistiques scolaires de poche 2021-2022). L'Etat tend à se désengager de la construction des établissements d'enseignement primaire et secondaire au profit du secteur privé et des collectivités territoriales. La photo 1 ci-dessous illustre une infrastructure éducative publique en l'occurrence le groupe scolaire primaire de Kassemblé.

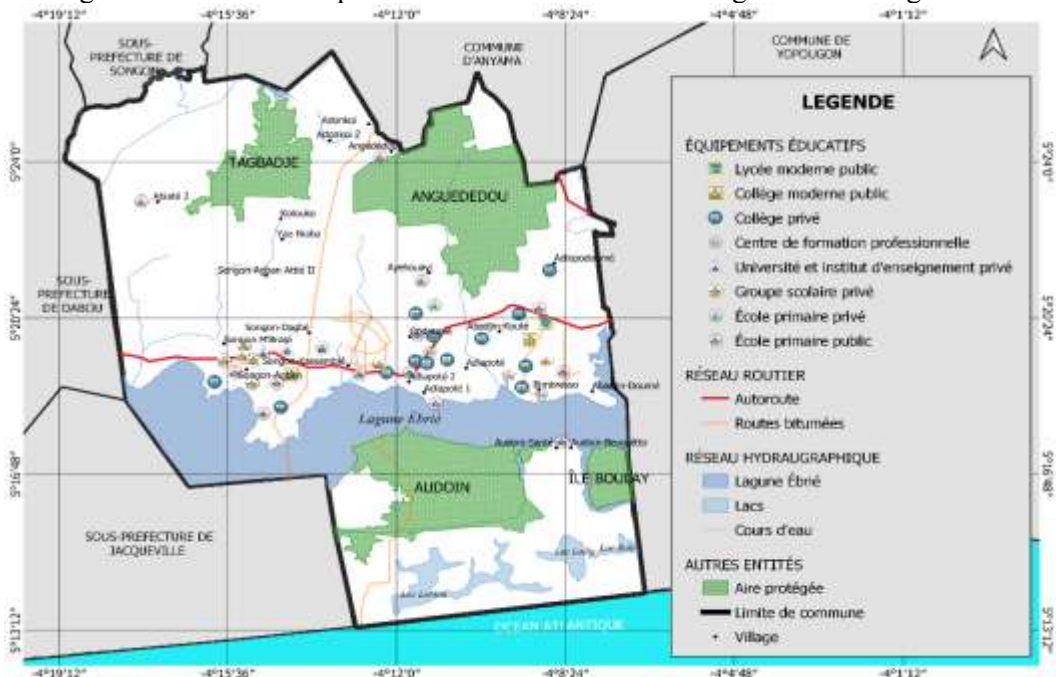
Photo 1 : Vue du groupe scolaire primaire de Kassemblé



Prise de vue : Koffi Déborah, 2024

L'analyse de la répartition des établissements d'enseignement dans la commune de Songon, montre un mode de distribution spatiale qui privilégie le noyau central de la commune qui s'étire d'est en ouest. Les établissements d'enseignement de tout ordre se localisent essentiellement de part et d'autre de la principale voie structurante et bitumée de la commune. Celle-ci relie Yopougon à Songon, et la sortie ouest en direction de Dabou.

Figure 2 : Distribution spatiale des établissements d'enseignement à Songon



Enquête : 2025  
Koffi Débora

Réalisation :

Les voies structurantes secondaires permettant de relier le centre au sud lagunaire concentrent autour d'elles quelques établissements d'enseignement alors que dans la périphérie nord de la commune ne sont implantés que quelques rares établissements d'enseignement primaire.

### ***2.1.2. Une offre d'équipement de santé en déphasage avec les besoins de soins de la population***

*Le réseau des équipements offrant des soins de santé aux populations en Côte d'Ivoire se compose d'un ensemble d'établissements sanitaires publics organisés sur une forme pyramidale, illustrée par le tableau 2 ci-après. Ce réseau comprend également des établissements privés de santé.*

Tableau II : Organisation du réseau d'établissements sanitaires en Côte d'Ivoire

| Niveaux    | Nature                                            | Fonction                                                                                                                        | Type d'établissement                                                                                                                                                             |
|------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tertiaire  | Etablissement sanitaire de second recours         | Recours des malades ne pouvant être pris en charge par le niveau secondaire. Diagnostic, traitement, formation et de recherche. | Centres Hospitaliers Universitaires (CHU), Institut de Cardiologie d'Abidjan (ICA) ; Institut National d'Hygiène Publique (INHP) ; Institut National de la Santé Publique (INSP) |
| Secondaire | Etablissement sanitaire de premier recours        | Recours des malades ne pouvant être pris en charge par le niveau primaire. Diagnostic et de traitement                          | CHR : Centres Hospitaliers Régionaux ; CHS : Centres Hospitaliers Spécialisés                                                                                                    |
| Primaire   | Etablissement sanitaire de premier contact (ESPC) | Prestations de type curatif, préventif, éducatif et promotionnel                                                                | Centre de Santé Ruraux (CSR) ; Centre de Santé Urbain (CSU) ; Centre de Santé Urbain Spécialisé (CSUS) ; Formation Sanitaire Urbaine (FSU)                                       |

Source : Plan National de Développement Sanitaire 2021-2025) / Ministère de la santé de l'hygiène publique et de la couverture maladie universelle

La classification des établissements sanitaires en Côte d'Ivoire et notre observation du terrain, nous ont permis de constater que la commune de Songon ne disposait que de structures sanitaires de premier contact. Le tableau 3 ci-dessous donne leur nombre et statut.

Tableau III : Type d'établissements sanitaires implantés à Songon

| Structures sanitaires        | Effectif  | Statut               |
|------------------------------|-----------|----------------------|
| Centre de Santé Urbain (CSU) | 1         | Public               |
| Centre de Santé Ruraux (CSR) | 4         | Public               |
| Clinique médicale privée     | 2         | Privé                |
| Centre médical privé         | 3         | Privé                |
| <b>Total</b>                 | <b>10</b> | <b>Public /Privé</b> |

Source : District sanitaire Songon, 2024

Sur un effectif total de 10 établissements sanitaires, on dénombre 5 (cinq) qui appartiennent au secteur privé et 5 (cinq) au secteur public. On note, une dynamique d'implantation du secteur privé de santé à Songon. On observe également que tous les établissements de santé existants relèvent du niveau primaire, ce qui oblige les populations à se référer fréquemment aux hôpitaux généraux de Dabou, Yopougon Attié ou au CHU de Yopougon pour bénéficier de soins adéquats. La photo 2 ci-dessous illustre l'entrée principale du Centre de Santé Urbain (CSU) de Songon Kassemblé. Cette infrastructure constitue un équipement sanitaire de proximité, essentiel pour la prise en charge des soins primaires au sein du quartier.

Photo 2 : Vue de l'entrée du CSU de Songon Kassemblé



Photo : Koffi Débora, 2024

L'implantation des établissements sanitaires publics est guidée par des critères établis par le ministère de la Santé de l'hygiène publique et de la couverture maladie universelle. Les principaux critères relèvent de la démographie de la localité d'accueil, de son accessibilité géographique et la présence d'un établissement de santé dans un rayon donné (Tableau 4).

Tableau IV : Matrice des principaux critères d'implantation des Centres de Santé Urbains (CSU), Centres de Santé Ruraux (CSR) et Formation Sanitaire Urbaine (FSU)

| Type d'établissement sanitaire    | Démographie                                                                                                                                                                                                       | Rayon                   |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Centre de Santé Rural (CSR)       | -Au moins 2000 habitants dans les zones de fortes densités (plus de 60 habitants au km <sup>2</sup> )<br>- Au moins 1000 habitants dans les zones de faibles densités (moins de 60 habitants au km <sup>2</sup> ) | Au moins 5 km d'un ESPC |
| Centre de Santé Urbain (CSU)      | -Une CSU par tranche de 10 000 habitants dans le chef-lieu de commune                                                                                                                                             | -                       |
| Formation Sanitaire Urbaine (FSU) | -Une FSU par tranche de 20 000 habitants dans le chef-lieu de commune                                                                                                                                             | -                       |

Source : Direction générale de la santé/ Direction de l'information, de la planification et de l'évaluation, 2010

La confrontation des principaux critères d'implantation des CSU, CSR et FSU avec la disponibilité d'établissements de santé et la population de la commune de Songon (79 456) habitants, (RGPH, 2021), a permis de déterminer le déficit de CSU et CSR. L'unique CSU est implantée à Songon Kassemblé, chef-lieu la commune, peuplé de 6 247 habitants (RGPH, 2024). Pourtant Songon Kassemblé, ne remplit pas le critère démographique pouvant lui donner droit à l'implantation d'une CSU. La norme démographique qui est d'une CSU par tranche de 10 000 habitants dans le chef-lieu de commune n'a pas été respectée (Voir tableau IV). Le cas de Ayewahi illustre le non-respect scrupuleux de ces critères édictés par la tutelle elle-même. En effet, la distance séparant Ayewahi, localité périphérique de Songon Kassemblé où se situe le CSU, est de 8 km alors que selon les normes nationales en vigueur, les populations en zone urbaine doivent pouvoir accéder à un centre de santé dans un rayon de moins de 5km. Ayewahi aurait du bénéficier d'un CSR. L'offre de CSR attendue dans les villages de la commune de Songon, a été analysée à partir de la population de chaque village. Le ratio ESPC/Population est un indicateur qui apprécie l'offre des soins de santé primaire aux populations. Cet indicateur intègre toutes les structures privées à but lucratif dites de premier contact. En 2020, la Côte d'Ivoire a enregistré 1 ESPC pour 7 755 habitants, soit un ratio de 1,29 ESPC pour 10 000 habitants. La norme de 1 ESPC pour 10 000 habitants a ainsi été atteinte au niveau national (Rapport annuel sur la situation sanitaire, MSPHP, 2020).

La commune de Songon enregistre 5 ESPC (y compris le CSU de Songon Kassemblé) pour 79 456 habitants soit un ratio de 0,63. Ce ratio est au-dessous du ratio de 1,29 enregistré à l'échelle nationale en 2020. La norme nationale n'est pas respectée à Songon et explique le déficit de Songon en

ESPC. Le tableau V indique le nombre de CSR par village en rapport avec leur population.

Tableau V : Villages et quartiers de la commune de Songon équipés en CSR

| Quartiers            | Population (RGPH, 2021) | Nombre de CSR |
|----------------------|-------------------------|---------------|
| Abadjin-Doume        | 2492                    |               |
| Abadjin-Koute        | 14514                   | 1             |
| Abiate 2             | 1167                    |               |
| Adiapote             | 8565                    |               |
| Adiapoto 1           | 2565                    |               |
| Adiapoto 2           | 1080                    |               |
| Assadin              | 1168                    |               |
| Audouin-Beugretto    | 1989                    | 1             |
| Ayewahi              | 1245                    |               |
| Bimbresso            | 3191                    |               |
| Godoume              | 643                     |               |
| Songon-Agban         | 10509                   | 1             |
| Songon-Agban-Attie 2 | 1021                    |               |
| Songon-Dagbe         | 6690                    |               |
| Songon-Kassemblé     | 6247                    |               |
| Songon-M'brathe      | 14410                   | 1             |
| Songon-Te            | 1960                    |               |
| <b>TOTAL</b>         | <b>79 456</b>           | <b>4</b>      |

Source : RGPH, 2021 et enquête de terrain 2024

Selon les critères du ministère de la Santé (cf. tableau IV), les localités ayant au moins 2000 habitants dans les zones de fortes densités (plus de 60 habitants au km<sup>2</sup>), qui satisfont à ces critères ont droit à un CSR. Pourtant certaines localités remplissant ces critères ne disposent pas de CSR. Les enquêtes de terrain ont permis d'établir le tableau ci-dessous qui montre le déficit de Songon en CSR.

Tableau VI : Déficit en CSR dans la commune de Songon

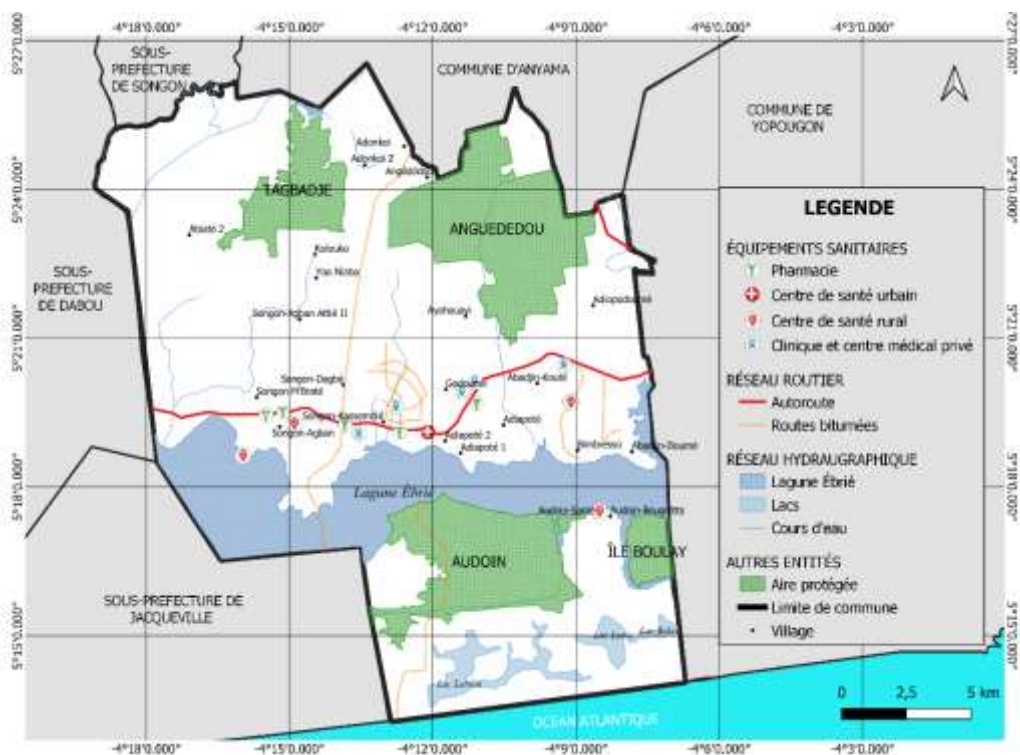
| Nombre d'habitants | Nombre de villages | Nombre CSR | Déficit de CSR |
|--------------------|--------------------|------------|----------------|
| Moins de 1000      | 1                  | 0          | 0              |
| Entre 1000 et 2000 | 7                  | 1          | 6              |
| Plus de 2000       | 8                  | 3          | 5              |
| <b>Total</b>       | <b>16</b>          | <b>4</b>   | <b>11</b>      |

Source : Enquête de terrain, 2024

La commune de Songon dispose de cinq pharmacies : Attélé, Eliora Kassemblé, Apôdjan M'Brathé, Songon et Carrefour Songon-Dagbé. L'arrêté n°0078/MSHP/CAB du 14 mars 2017 portant modalité de création, de cession, de rachat et de transfert d'une officine privée de pharmacie, fixe en son article

15, les normes démographiques de création d'une officine privée. Pour les communes ou villes de moins de 250 000 habitants, le ratio est d'une officine pour 10 000 habitants. L'application de cette norme, montre que la commune de Songon qui compte 79 456 habitants (RGPH, 2021) a un déficit de deux (02) pharmacies. L'analyse de la répartition des structures sanitaires dans la commune de Songon, montre également un mode de distribution spatiale proche de celui des établissements d'enseignements privilégiant le noyau central de la commune qui correspond aux deux premières couronnes d'extension de la commune : avant 1990 et de 1990 à 2000.

Figure 3 : Distribution spatiale des structures sanitaires à Songon



Enquête : 2025

Réalisation : Koffi Débora

Les voies structurantes principales et secondaires constituent également les principaux lieux d'implantation des structures sanitaires : pharmacies, CSU, cliniques et centres médicaux.

### 2-1-3. Songon, un désert d'équipements culturels, de sports et loisirs

Les équipements culturels se composent d'une part de ceux du domaine artistique qui comprend, la musique, la danse, la littérature, les arts plastiques, le théâtre, le patrimoine muséographique et monumental, ou le cinéma, et d'autre part des équipements de type socio-culturel, tels, les cafés-musique, les salles de concert de musiques actuelles, les librairies, les radios... (F. Lucchini, 1999). L'observation a permis de constater que les équipements culturels<sup>1</sup> sont absents du paysage urbain. La commune a cependant bénéficié d'un projet de construction d'une agora porté par le ministère des sports et financé par la France. Cette agora est une infrastructure multifonctionnelle de proximité dédiée au sportif et à la culture Elle permettra à la population de pratiquer divers sports : athlétisme, football, judo, arts martiaux, basket, boxe ..., et de s'adonner à des activités culturelles telles que la danse, la peinture, le dessin d'arts, etc. La commune Songon dispose d'un stade municipal réalisé à Songon-Dagbé. Par ailleurs, le maire de Songon et la Fédération Ivoirienne de Football (FIF) ont conclu le 24 mai 2023, un accord de construction d'un stade de proximité à Songon sur lequel se jouent les matchs des championnats nationaux de football sénior et junior. Les infrastructures culturelles, sportives et de loisirs sont marginalisées (Cf. figure 4) malgré une population à majorité jeune. Ceux de moins de 35 ans représentaient 78 % de la population en 2014 (RGPH, INS, 2014). Les propos du président des jeunes de Songon Kassemble témoignent de l'exaspération de la jeunesse : « *Songon a beaucoup de jeunes mais nous manquons d'infrastructures de qualité et d'équipements de loisirs. Ça fait que les week-ends, les jeunes vont à Yopougon pour s'ambiancer et revenir souvent le lendemain. Le maire n'a qu'à voir ça rapidement.* » Le complexe hôtelier de Songon Park qui fait la fierté de la commune, est une station balnéaire située à 500 mètres avant le pont de Jacquerville. Plusieurs activités sportives peuvent y être pratiquées : Football, basketball, volley, ping-pong, baby-foot, canoë kayak. Plusieurs raisons expliquent l'insuffisance de l'offre d'équipements socio-collectifs dans la commune de Songon.

---

<sup>1</sup> Les équipements culturels des établissements d'enseignement ne sont pas pris en compte dans l'étude puisqu'ils sont exclusivement réservés au public scolaire

## **2.2-Les causes de l'incapacité de l'offre d'équipements socio-collectifs à répondre aux besoins de la population**

### ***2.2.1. Une stratégie urbanistique mal assumée par les pouvoirs publics***

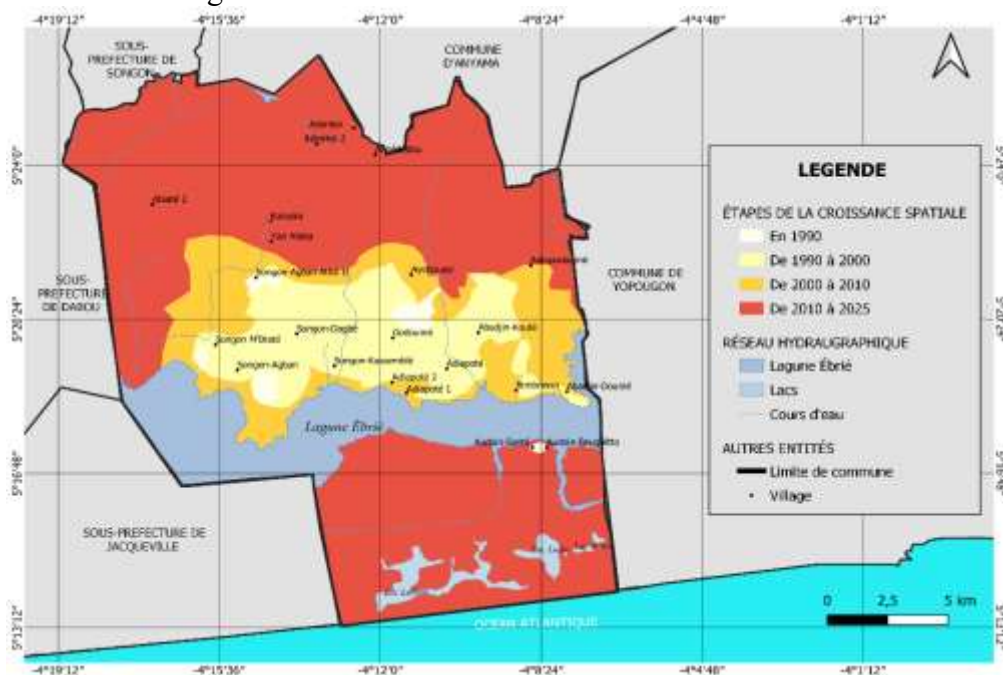
La commune de Songon est le symbole d'un projet d'urbanisation planifié conçu et exécuté par l'Etat depuis le début des années 1990. L'objectif de ce projet est « fabriquer » un modèle de ville nouvelle, à l'habitat moderne, et attractive pour la population abidjanaise en manque de logements. La stratégie de ce projet consiste à promouvoir le développement de nombreux programmes immobiliers privés soutenus par l'aménagement d'infrastructures : routes bitumés, électrification, VRD, notamment à Songon Kassemblé, épicerie dudit projet. Malheureusement ce projet qui dans le cadre du Programme Présidentiel de Construction de Logements Sociaux et Economiques (PPCLSE), a déjà réalisé 5617 logements à Songon Kassemblé en 2023, ne parvient pas à y faire suivre les équipements socio-collectifs attendus ; d'autant plus que la population de Songon devait atteindre 300 000 habitants d'ici une décennie. (Yassi Assi Gilbert et Yapi-Diahou Alphonse, (2017, p.40) ; Koffi-Didia Adjoba Marthe, (2024, pp. 157-158). Face au risque d'échec de cette stratégie, FOURCHY Clément et MOUTON Mathilde, (2020, p. 3), proposent que : « *Songon doit être une véritable ville nouvelle, et non comme une simple opération de logements, au risque d'en faire une gigantesque zone dortoir peu attractive. Il convient d'y développer une mixité fonctionnelle par la réalisation d'une offre de services urbains adaptée aux attentes des futurs habitants* »

### ***2.2.2-Un rythme d'urbanisation à l'origine de la déconnection de l'offre d'équipements socio-collectifs***

Songon a été érigée en commune de plein exercice par le décret n°95-941 du 13 décembre 1995. En 1998, sa population était de 43 434 habitants. Elle est passée en 2014, à 56 038 habitants, soit un taux d'accroissement annuel de 2% sur la période 1998-2014 (RGPH, 1998 et 2014). Selon le RGPH, 2021, la population de la commune a atteint 89 779 habitants. Sur les périodes 2014 et 2021, le taux d'accroissement moyen annuel de cette population était de 6,96% contre 4,41% pour la moyenne des villes de Côte d'Ivoire. La forte augmentation du taux d'accroissement moyen annuel au cours de cette période, se justifie par la mise en route à partir de 2013 du Programme Présidentiel de Logements sociaux et économiques mis en œuvre par les promoteurs immobiliers privés. La croissance rapide de la population exerce une pression sur les équipements socio-collectifs dont l'offre ne parvient pas à suivre le

rythme. L'étalement rapide de la commune de Songon est dû à la croissance rapide de l'espace bâti (Cf. figure 5). Celui-ci est passé d'une superficie de 1 686 km<sup>2</sup> en 2002 à 6,093 km<sup>2</sup> en 2012 puis 53,27 km<sup>2</sup> en 2022 (S. Diarra et *al.*, pp. 74-76). L'espace bâti s'est accru en moyenne de 13,71% par an entre 2002 et 2012, et sur la même période, le cadre bâti a augmenté de 261,39%. La période de 2012 à 2022 a été la plus expansionniste puisque la surface bâtie de la commune a connu une augmentation moyenne annuelle de 24,21%. Sur la même période, la surface du cadre bâti s'est accrue de 774,28%.

Figure 5 : Principales étapes de la croissance spatiale de la commune de Songon



Enquête : 2025

Réalisation : Koffi Débora

L'étalement de l'espace communal s'est effectué en trois (3) étapes. A partir de 1990, la croissance spatiale de Songon se diffuse à partir de différents villages de sorte à constituer un vaste noyau central autour des années 2000. Celui-ci devient, une zone de concentration de l'essentiel des équipements socio-collectifs, économiques, commerciaux et administratifs. A partir de 2000 jusqu'en 2010, l'extension spatiale se fait en direction des périphéries Nord, nord-ouest, nord-est et du sud, en direction de la lagune. La saturation foncière du sud lagunaire, impose la continuité de l'étalement de la commune en direction des périphéries Nord. L'étalement rapide de Songon s'explique par la relance du programme public de logements économiques et sociaux après la crise post-électorale. L'implantation d'équipements socio-collectifs, notamment dans le domaine sanitaire, n'a pas suivi le rythme de l'étalement

de la commune. Songon disposait d'un seul centre de santé de statut public en 1956. En 2025, ce nombre est passé à cinq (05). En près de sept (07) décennies, seulement 4 établissements publics de santé de premier contact ont été implantés à Songon. La faiblesse des investissements en infrastructures publiques de santé impose aux habitants des périphéries Nord et Sud de Songon de longs déplacements chronophages et onéreux. L'analyse de la répartition des structures sanitaires dans la commune de Songon, montre également un mode de distribution spatiale proche de celui des établissements d'enseignements privilégiant le noyau central de la commune qui correspond aux deux premières couronnes d'extension de la commune : avant 1990 et de 1990 à 2000.

### ***2-2-3. L'insuffisance des investissements publics en équipements socio-collectifs***

Dans le cadre de la mise œuvre de la politique de décentralisation, l'Etat par la loi n°2003-208 du 7 juillet 2003 a transféré aux communes 295 compétences qui relèvent de 16 domaines comprenant en autres, l'éducation, la santé, la culture, la gestion des ordures ménagères, la gestion des espaces verts, etc. En ce qui concerne les équipements socio-collectifs, objet de cette étude, la commune de Songon a pour compétences la construction et la gestion des écoles primaires, maternelles et des crèches et jardins d'enfants. Dans le domaine de la santé, l'Etat transfère aux communes la compétence de construire, gérer et entretenir les centres de santé et les formations sanitaires. La commune peut en outre créer, équiper et gérer des centres de promotion sociale, culturelle, sportifs et de loisirs. Les capacités de la commune de Songon à mettre en œuvre les compétences qui ont été transférées dans le domaine des équipements socio-collectifs, ont été appréciées à partir de l'analyse du programme triennal 2023-2024-2025. Le programme triennal est un document qui récapitule les opérations d'investissement que la commune envisage réaliser sur une période de trois (03) ans. Ces opérations concernent les achats de matériels durables, de construction ou d'aménagement de bâtiments et les travaux d'infrastructures.

Tableau VII : Opérations d'investissements du programme triennal 2023-2024-2025 de la commune de Songon (en milliers de FCFA)

| Désignation des opérations                                                                         | Montant des dépenses | %          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|------------|
| Equipement de la Mairie                                                                            | 145 518              | 17.92      |
| Construction et équipement des centres de santé                                                    | 111 187              | 13.69      |
| Construction et équipement des écoles maternelles et primaires                                     | 257 500              | 31.71      |
| Equipements économiques ( <i>Construction et équipement de l'abattoir et de la gare routière</i> ) | 114 567              | 14.10      |
| Adduction à l'eau potable                                                                          | 80 000               | 9.85       |
| Reprofilage routier                                                                                | 40 260               | 4.95       |
| Equipements de loisirs et culture                                                                  | 43 000               | 5.29       |
| Equipement de Sécurité                                                                             | 20 000               | 2.46       |
| <b>Total</b>                                                                                       | <b>812 032</b>       | <b>100</b> |

Source : Service financier de mairie de Songon, 2025

L'analyse du programme triennale laisse apparaître la priorité accordée à l'éducation qui mobilise 31,71% du budget d'investissement. Cette priorité stratégique est une réponse au défi de la scolarisation des enfants et des jeunes dans une commune où les établissements publics maternel, primaire et secondaire sont insuffisants. La santé constitue la troisième priorité (13,69%) derrière l'équipement de la mairie (17,92%) dont les investissements visent à moderniser et à améliorer le fonctionnement de la mairie. La faiblesse des investissements (5,29%) dans les domaines de la culture et des loisirs montre que ces loisirs ne constituent pas une priorité malgré l'importance démographique des jeunes. En Côte d'Ivoire, les moins de 15 ans représentent 38,3% de la population et son rythme moyen de croissance était de 2,9% entre 1998 et 2021 (RGPH, 2021). La santé et l'éducation sont les priorités de la commune puisqu'elle y consacre au total 45,4% de ces ressources financières. Malgré ses efforts, les ressources mobilisées restent insuffisantes eu égard aux besoins énormes. La commune doit faire d'énorme effort de mobilisations de ressources afin d'améliorer le niveau des investissements dans le domaine de la santé et l'éducation. Les investissements économiques qui concernent la construction et l'équipement d'un abattoir municipal constituent un moyen d'amélioration des recettes fiscales de la mairie. Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA), ayant démarré, l'Etat a entrepris l'amélioration de l'accessibilité de Songon. Ainsi, il a été élargi par dédoublement (autoroute), la sortie Ouest d'Abidjan ou route de Dabou (19 km), partant de l'actuel échangeur de la Gesco. Ce projet d'un coût de 66 milliards de FCFA, a été financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) à hauteur de 36,5 milliards et l'Etat de Côte d'Ivoire (29,5 milliards de FCFA). L'Aménagement de l'autoroute de contournement a coûté 21,51

milliards de F CFA. Au total, ces travaux d'infrastructures routières auront coûté à l'Etat 87,51 milliards de FCFA alors que les investissements sectoriels directs de l'Etat en vue de l'amélioration de l'offre d'équipements dans les domaines de la santé, éducation, des loisirs et de la culture de la commune sont restés insuffisant comme l'atteste le témoignage du Directeur Régional de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation au cours de notre entretien : *« Le secteur de l'enseignement secondaire public est surchargé. L'Etat ne construit plus de lycées et collèges publics à Songon. Le lycée est en état de délabrement avancé. Le collège moderne public a été créé en 1976. L'Etat a transféré au Conseil Régional, les compétences pour la construction et la gestion des lycées et collèges d'enseignement général, des lycées et collèges d'enseignement technique et professionnel. Nous attendons, les actions du Conseil Régional. »*

Dans le domaine de la santé, le directeur du CSU de Songon Kassemblé déplore les insuffisances de l'établissement sanitaire : *« la couverture du CSU s'étend à toute la commune alors de nombreuses spécialités médicales manquent. Cela oblige les habitants à se référer au CHU de Yopougon qui se situe à 15km du CSU. Il est temps que Songon dispose d'un hôpital de référence pour éviter des déplacements onéreux. »*

Au cours d'une séance de travail avec les associations des habitants des logements sociaux des 13 cités de Songon Kassemblé, le 20 juillet 2024, le Premier Ministre a informé les habitants de la construction prochaine d'une agora, d'un commissariat de police, d'une école d'ingénierie et d'un Centre Hospitalier Régional (CHR)<sup>2</sup>. Interrogé sur ces projets annoncés par le premier ministre, le chef de village de Songon Kassemblé estime que : *« Ces projets changeront le visage de Songon. Nous sommes impatients et faisons confiance au Premier Ministre qui a été maire de la commune par le passé. »*

### **2-3. Un espace fragmenté par la répartition inégale des équipements socio-collectifs**

La description de la carte montre deux zones de concentration des équipements socio-collectifs. On distingue, une zone de grande concentration dans le centre de la commune qui s'étire d'est en ouest. Une deuxième zone de concentration de moindre importance s'observe au sud de Songon. Une constante se dégage de cette observation. Les équipements socio-collectifs se localisent le long des axes routiers. La périphérie de Songon correspondant au nord de la commune et appartenant aux dernières couronnes d'extension de la

---

<sup>2</sup>[https://www.koaci.com/article/2024/07/23/cote-divoire/politique/cote-divoire-le-premier-ministre-beugre-mambe-releve-les-grands-projets-prevus-a-songon-pour-ameliorer-les-conditions-de-vie-des-populations\\_179660.html](https://www.koaci.com/article/2024/07/23/cote-divoire/politique/cote-divoire-le-premier-ministre-beugre-mambe-releve-les-grands-projets-prevus-a-songon-pour-ameliorer-les-conditions-de-vie-des-populations_179660.html)

commune (2010-2025), concentre peu d'équipements socio-collectifs, hormis quelques écoles primaires. Cette situation s'explique par la faible maîtrise de la croissance urbaine et des difficultés à adapter l'offre d'équipements socio-collectifs au rythme d'étalement de la commune et des attentes de la population. Ces disparités socio-spatiales construites par la répartition inégale des équipements socio-collectifs, conduisent à la fragmentation de l'espace communal. Les inégalités sanitaires et scolaires se développent entre le centre et la périphérie à cause des difficultés de celle-ci à accéder aux centres de soins et établissements primaires et secondaires se trouvant pour la majorité au centre de la commune.

Ces disparités de la répartition des équipements socio-collectifs développent des sentiments d'exclusion chez les populations des zones périphériques. Le chef de village de Adiapoté est très amer de ne pouvoir disposer d'un Centre de Santé Rural : « *Moi je ne comprends pas mon village est très peuplé mais je n'ai pas de centre de santé rural. Ou bien je n'ai pas le bras long ?*<sup>3</sup> »

### 3. DISCUSSION

La présente étude a révélé l'insuffisance de l'offre d'équipements socio-collectifs à Songon, commune périphérique d'Abidjan. Ce constat est partagé par A. Yapi-Diahou et *al.* (2011, p. 121) qui relèvent dans leur étude sur les périphéries abidjanaises un retard des équipements et services dans les espaces périphériques. A. W. Landa (2018), note dans son étude sur les problèmes d'équipements d'un quartier urbain au Congo-Brazzaville : Diata, une périphérie dont l'urbanisation rapide est à l'origine d'un déficit notoire en équipements collectifs amenant ceux qui existent à ne pas répondre pleinement aux besoins de la population. Charlot Sylvie et *al.* (2006), dans leurs travaux sur périurbanisation, ségrégation spatiale et accès aux services publics notent qu'avec le mouvement de périurbanisation, l'apparition d'importantes tensions sur les services publics, l'offre de services et d'équipements a du mal à suivre le rythme de la périurbanisation. C'est le même constat effectué par B. Eviar et *al.* (2017, p. 6) qui dans leur étude sur l'étalement urbain et son influence sur les conditions de vie de la population de Bingerville font le constat de l'insuffisance de l'offre d'établissements sanitaires publics dont le ratio est de 45 660 habitants par infrastructure sanitaire alors que le ratio national était de 29 934 habitants par ESPC en 2015. Plus encore, S. K. Kouassi et *al.* (2022) confirment ce déséquilibre spatial lié à l'implantation des structures sanitaires. Ce qui pose un problème d'accès des populations aux soins de santé. Quant à G. A. Bolou (2021) et E. B. Yedonougbo et *al.* (2024), ils soutiennent cette

---

<sup>3</sup> Expression pour dire qu'une personne a de l'influence ou un réseau de relations qui lui permettent d'obtenir des avantages.

réalité dans en mettant en exergue les problèmes engendrés par l'étalement urbain des localités de Daloa et de Vavoua en Côte d'Ivoire. Dans son étude sur la croissance démographique et le niveau d'équipements à Abidjan Gesco, un quartier périphérique situé à l'Ouest de Yopougon, B. Y. Koffi (2017, pp. 187-189) constate un déficit en équipements collectifs s'expliquant par leur charge démographique élevée. Comparativement à leur population, le quartier Gesco et la commune de Songon, avec respectivement 27 2171 et 79 456 habitants en 2021, ont des équipements socio-collectifs qui supportent des charges démographiques élevées. La charge démographique pour chaque pharmacie est de 15 891 habitants à Songon et de 28 785 habitants à Yopougon-Gesco. La charge démographique pour chaque établissement préscolaire est de 7 223 habitants à Songon et de 57 569 habitants à Yopougon-Gesco. A. Coulibaly et *al.*, (2018, pp. 155-163) font le même constat dans leur étude sur le défi des équipements socio-collectifs dans les villes périphériques d'Abidjan : l'exemple d'Anyama. Le ratio population par ESPC était de 17077 habitants en 2017 contre un ratio national de 12 006 habitants par ESPC pour une norme OMS d'un ESPC pour 10000 habitants. La carence d'équipements sportifs et culturels est également constatée par les mêmes auteurs. L'étude révèle également l'insuffisance des établissements scolaires publics. Les auteurs y constatent des effectifs pléthoriques dans les classes. Les ratios élèves par classe sont respectivement de 73 élèves au primaire (moyenne nationale de 41 élèves en 2017) et de 79 élèves au secondaire (moyenne nationale de 41 élèves en 2017). O. B. Eviar et *al.* (2017, p. 6) montrent que le déficit d'équipements dans les quartiers périphériques est lié à l'intense production foncière qui contribue à l'étalement de Bingerville. B. Y. Koffi (2017, p. 187) confirme nos constats en expliquant le déficit en équipements collectifs à Abidjan Gesco, par une charge démographique élevée résultant de la croissance rapide de la population qui est passée de 11 820 habitants en 1998 est passée en moins de 20 ans à 172 706 habitants en 2014 (INS-1998 et 2014). Dans leur étude sur l'expansion urbaine et la couverture en structures sanitaires dans la commune d'Abobo, située dans la périphérie Nord d'Abidjan, S. Touré et *al.*, (2022, pp. 79-80) relève le dynamisme spatial exceptionnel d'Abobo dont la tache urbaine est passée de 2 680 hectares en 1989 à 11 320 hectares en 2009. Selon les auteurs, « *cette expansion démesurée de la commune d'Abobo est à l'origine de l'augmentation des besoins des populations en services urbains, en particulier en structures sanitaires* ». A. Coulibaly et *al.* (2018, pp. 165-166), note à Anyama, à la périphérie d'Abidjan, une évolution rapide de la tache urbaine. Selon l'auteur, cette situation impose au pouvoir public et tous les acteurs impliqués dans la production d'équipements socio-collectifs, les défis de la pression sur ceux du noyau central de l'accroissement

de l'offre des quartiers périphériques. La localisation privilégiée des équipements socio-collectifs que nous avons relevé dans notre étude a été confirmée par A. C. Kobenan (2022, p. 83) qui note la polarisation des structures sanitaires dans les vieux quartiers centraux de la commune d'Abobo (75%) des structures sanitaires y sont concentrées). O. B. Eviar et *al.* (2017, p. 5) notent que la grande majorité des équipements restent localisées dans le noyau central de la commune de Bingerville. Cette défaillance des pouvoirs publics a été relevée par notre étude qui a par ailleurs mis en lumière la fragmentation socio-spatiale construite à Songon par la centralisation excessive des équipements socio-collectifs comme le souligne A. W. Landa (2018). G. Compaoré et O. Nebié (2003), dans l'étude sur la croissance démographique et espace urbain à Ouagadougou, notent que de sa périurbanisation rapide résultent de fortes disparités entre les quartiers centraux relativement bien équipés et les quartiers périphériques.

## CONCLUSION

Songon est le symbole d'un modèle d'urbanisme volontaire devant relayer la saturation d'Abidjan. Les résultats de l'étude ont montré que l'offre d'équipements socio-collectifs qui doit accompagner un tel modèle n'est pas à la hauteur des besoins développés par la croissance démographique et l'étalement rapides de Songon. L'offre d'équipements dans l'enseignement secondaire public très sollicité, est insuffisante. L'offre d'équipements sanitaires n'est pas conforme aux normes de création élaborées par l'Etat, notamment en milieu rural (CSR). L'étude montre également que Songon souffre d'un sous-équipement dans les domaines de la culture, des loisirs et sports malgré sa forte proportion de jeunes.

L'étude montre que ce sous-équipement s'explique par l'insuffisance des investissements publics sectoriels et le transfert de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales, qui ne s'est pas accompagné d'un transfert des ressources financières adéquates. L'étude montre un dynamisme du secteur privé qui relaie les insuffisances de l'investissement public dans le domaine des équipements socio-collectifs.

La répartition des équipements socio-collectifs est marquée par la centralisation et la localisation le long des principaux axes routiers structurants de la commune. Cette répartition construit une inégalité socio-spatiale fondée sur l'opposition entre le centre et la périphérie où se localisent les villages et les extensions de lotissements. L'étude montre la reproduction du modèle de la division centre-périphérie qui existe entre Abidjan et ses communes périphériques.

Il convient d'accompagner le transfert de compétences aux collectivités d'un transfert de ressources financières à la hauteur des besoins, et renforcer leurs capacités en planification. L'Etat doit également améliorer le niveau des investissements sectoriels publics dans la commune. Les résultats de cette étude interpellent les urbanistes, géographes, économistes, planificateurs sur la nécessité de mener la réflexion afin de proposer de nouveaux modèles urbains devant éviter de reproduire dans les périphéries l'opposition centre-périphérie.

## BIBLIOGRAPHIE

BOLOU Gbitry Abel, 2021. « Etalement urbain et accès aux services socio-collectifs dans la ville de Daloa (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire) », in *Dalogoé, Revue de l'Université Jean Lorougnon Guédé*, N° 5, p.26-46

Charlot Sylvie et al, 2006. Péri-urbanisation, ségrégation spatiale et accès aux services publics, 134P.

<https://isidore.science/document/10670/1.a939a72f1a2710af0d9bf17ec3779b8897d4491d>, consulté le 16 août 2025

Commission Economique de l'Afrique (CEA), 2021. Section de l'urbanisation et du développement, p.1, [https://www.uneca.org/fr/section-de-lurbanisation-et-du](https://www.uneca.org/fr/section-de-lurbanisation-et-du-d%C3%A9veloppement) d%C3%A9veloppement, consulté le 13 août 2025.

Compaoré Georges, 2003, Croissance démographique et espace urbain à Ouagadougou (Burkina Faso), pp. 9-28, [https://www.persee.fr/doc/payen\\_0989-6007\\_2003\\_ant\\_11\\_1\\_933](https://www.persee.fr/doc/payen_0989-6007_2003_ant_11_1_933), consulté le 12 août 2025.

COULIBALY Amadou et al, 2018. « Le défi des équipements socio-collectifs dans les villes périphériques d'Abidjan : l'exemple d'Anyama », in *Trajectoires, Groupe de Recherches en Sciences Humaines et Sociales (GRESSO)*, n°3, pp 145-174.

EVIAR Ohomon Bernard, KOUASSI Patrick Juvet et GOZE Thomas, 2017. « Etalement urbain et son influence sur les conditions de vie de la population de Bingerville », in *Regarsuds*, n°2, EDUCI, p.6.

Halleux Jean-Marie, Lambotte Jean-Marc et Brück Laurent, 2008, Étalement urbain et services collectifs : Les surcoûts d'infrastructures liés à l'eau, pp.21-42. <https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/63390/1/halleuxRERU1-2008Final.pdf>, consulté le 8 août 2025.

KOBENAN Appoh Charlesbor, 2022. Expansion urbaine et couverture en structures sanitaires dans la commune d'Abobo, pp.76-87.

<https://www.revue-rasp.org/index.php/rasp/article/view/166>, consulté le 7 juin 2025.

KOFFI Yao Bertrand, 2021. « Croissance démographique et niveau d'équipements à Abidjan-Gesco (Côte d'Ivoire) », in *Revue Della Afrique*, numéro spécial, Tome 3, pp 184-198.

LANDA André Wilfrid, 2018. Les problèmes d'équipements d'un quartier urbain au Congo-Brazzaville : cas de Diata, <https://revuecangeotrop.ca/volume-5-numero-1/3911/>, consulté le 23 mai 2025.

LOURDES DIAZ Olvera, PLAT Didier et POCHET Pascal, 2002. Etalement urbain, Situations de pauvreté et accès à la ville en Afrique subsaharienne. L'exemple de Niamey, pp.147-175, <https://shs.hal.science/halshs-00080453v1>, consulté le 11 août 2025.

MARCHAL Hervé et STÉBÉ Jean-Marc, 2015. La multiplication des centralités à l'heure de la périurbanisation, pp.247-272. <https://doi.org/10.3917/anso.151.0247>, consulté le 8 août 2025.

TOURE Siaka, DAGNOGO Foussata et KOBENAN Appoh Charlesbor, 2022. « Urbanisation et accès aux établissements scolaires dans la ville de Daloa (Côte d'Ivoire) », in *Journal of Research in Humanities and Social Science*, Vol 10, n°12, pp 128-139.

VERON Jacques, 2008. Enjeux économiques, sociaux et environnementaux de l'urbanisation du monde, pp. 39-52. <https://doi.org/10.3917/med.142.003>, consulté le 12 août 2025.

YAPI-DIAHOU Alphonse et *al*, 2011, Les périphéries abidjanaises : territoires de redistribution et de relégation, <http://geoprodig.cnrs.fr/items/show/48333>., consulté le 3 avril 2025.

**YEDONOUGBO Brou Emmanuel, SIAGBE Zahouela Marcelin et**